

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

	Présents	Pouvoirs	Absents
Champavier Françoise	X		
Alvaro Lionel	X		
Silhol Amblard Marie	X		
Bouricand Gilbert	X		
Bérerd Corinne	X		
Chenet Virginie	X		
Rissons Tommy	X		
Jacquet (Jambon) Nadine	X		
Fattet Laurent		Pouvoir à Brice Lagarde	X
Brou Hélène	X		
Lagarde Brice	X		
Patin Cécile	X		
Vicente Patrick		Pouvoir à Marie Silhlol-Amblard	X
Bertrand Sandrine	X		
Bulinge Benoit			X
Frocione Cyrille	X		
Bourin Leo Jacqueline		Pouvoir à Lionel Alvaro	X
Furtin timothé	X		
Leblond Laurine		Pouvoir à Virginie Ponchart	X
Alvaro Xavier	X		
Ponchart Virginie	X		
Mongoin Jacques		Pouvoir à Franck Rocher	X
Fiard Cyrille	X		
Journé Florence		Pouvoir à Cyrille Fiard	X
Pinceel Véronique	X		
Rocher Franck	X		
Tesche Marion		Pouvoir à Véronique Pinceel	X

Le quatorze septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures sur convocation adressée le neuf septembre deux mille vingt-six, sous la présidence de Madame Françoise Champavier, Maire.

19 présents. Le quorum est atteint.

Secrétaire : Marie Silhol Amblard

II) Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Décisions n° 2026-17 à 18 Concessions funéraires.

-III) Délibérations

Délibération n° 2026-57-Transfert de la compétence « Éclairage public » au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

La commune de Quincieux est adhérente au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) depuis le 1^{er} juillet 2017 et lui a déjà confié la compétence « Dissimulation coordonnée des réseaux ».

La commune exerce actuellement la compétence de l'éclairage public sur son territoire, mais elle souhaite compte tenu du vieillissement du parc et de la nécessité de le mettre aux normes, en confier la responsabilité au SIGERLy.

Pour ces raisons, la commune s'est rapprochée du Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) pour envisager un transfert de sa compétence « éclairage public » au SIGERLy.

En effet, le SIGERLy propose à ses communes membres l'exercice de la compétence « Eclairage public » : le syndicat exerce les droits et obligations du propriétaire conformément aux articles L. 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (notamment la pose et la dépose des installations d'éclairage public qui lui sont confiées, l'entretien, les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations et mises en conformité des réseaux d'éclairage public) sur les installations permettant l'éclairage extérieur de la voirie (domaine public ou privé de l'adhérent concerné) et des espaces publics, aires de jeux et de loisirs, la mise en lumières de monuments et de bâtiments et de divers éclairages extérieurs (notamment les illuminations festives).

Conformément aux statuts du SIGERLy, ce transfert de compétence doit être demandé par la Commune puis soumis à l'approbation des communes membres dans un délai de trois mois. Le comité syndical du SIGERLy doit ensuite accepter ce transfert et la délibération fixant la date d'effet du transfert de compétence sera ensuite transmise au Préfet chargé de modifier par arrêté préfectoral les statuts du syndicat

Il appartient dès lors au conseil municipal de solliciter dès à présent le transfert de la compétence « éclairage public ».

Intervention de Monsieur Franck Rocher, conseiller municipal de la liste « Ensemble Naturellement », souhaiterait savoir si une simulation financière pourrait être présentée par le SIGERLy et si un programme va être mis en place.

Madame le Maire informe que le SIGERLy ne font pas de simulation.

Monsieur Cyrille Fiard, conseiller municipal de la liste « Ensemble Naturellement » demande si Madame le Maire a le pouvoir pour maintenir l'extinction de l'éclairage la nuit, quels lampadaires seront changés et y-a-t-il des enfouissements de réseaux de prévu.

Madame le Maire répond qu'un projet d'enfouissement est prévu route de Neuville. Une nouvelle réglementation et obligation est de passer les ampoules en LED (au 1^{er} janvier 2027). Une étude sera faite concernant le remplacement des lampadaires et de leur répartition. Le remplacement se fera

progressivement et par secteur. La dette du Syder est en baisse, il est opportun d'effectuer ce changement au plus tôt.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de transférer au SIGERLy la compétence Éclairage Public, avec prise d'effet souhaitée dans un délai d'un an maximum.

SOLLICITE l'accord des conseils municipaux des communes membres du SIGERLy, pour la réalisation de ce transfert ;

AUTORISE la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence Éclairage Public au SIGERLy ;

NOTIFIE au SIGERLy la présente délibération afin qu'il puisse en conséquence effectuer une modification statutaire en ce sens ;

AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence Éclairage Public.

Délibération n° 2026-58 – Vote du nouveau règlement intérieur du Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-8,

Il est proposé au Conseil municipal de voter son nouveau règlement intérieur (cf. annexe jointe), conformément à l'obligation légale applicable, dans les six mois suivant son renouvellement. Ce document respecte les dispositions imposées aux communes de plus de 3500 habitants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal.

Délibération n° 2026-59 – Don aux communes de Gironde sinistrées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de QUINCIEUX tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de QUINCIEUX contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 50 centimes d'euro par habitant à la Protection civile,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité et entendu ce rapport,

APPROUVE ce soutien financier,

AUTORISE Madame le maire à l'effet de signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Coordonnées bancaires

La Protection Civile :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 Pantin

Délibérations n° 2026-60 à 2026-65 – Créations d'emplois permanents et non permanents et mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 332-23 1° du Code général de la Fonction publique ;]

Les emplois de chaque collectivité étant créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- Considérant le recrutement à la rentrée scolaire 2026/2027 d'un agent lauréat du concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe ;
- Considérant la nécessité d'assurer la continuité de service au sein de la Médiathèque, et la volonté de la commune de continuer à soutenir les animations culturelles proposées aux administrés, partenaires de la petite enfance et du scolaire à la rentrée scolaire 2026/2027 par la création d'un emploi d'animateur culturel permanent et d'un emploi d'animateur culturel non permanent ;
- Considérant le recrutement d'un agent de catégorie C sur le poste de Gestionnaire administratif polyvalent ouvert sur le grade de catégorie B (rédacteur) et la nécessité par conséquent d'ouvrir le poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) ;
- Considérant la nécessité d'assurer l'entretien et le suivi des bâtiments communaux et la volonté de la commune de réaliser une programmation pluriannuelle des investissements par la création d'un emploi de Chargé de bâtiment ;

Monsieur Cyrille Fiard intervient en faisant remarquer qu'il y a plusieurs délibérations en une.

Il reprend en détail : délibération 2026-60 poste d'ATSEM, 2026 – 61 gestionnaire administratif polyvalent qui correspond au remplacement d'un agent, 2026-62 et 63 créations d'un emploi d'animateur culturel non permanent et permanent, (remplacement de l'agent parti de la médiathèque).

Concernant la délibération 2026-64, création d'un emploi permanent d'un chargé bâtiment, Monsieur Cyrille Fiard estime que la commune n'a pas de visibilité sur le maintien du Service technique. En effet, la Métropole ne s'est toujours pas prononcée sur la continuité de la subsidiarité pour le nettoyage. De plus la subvention allouée pourrait être supprimée. Depuis l'entrée dans la Métropole en 2014, la subvention est passée de 200 000 euros à 120 000 euros pour 2026. Il n'est pas raisonnable d'augmenter la masse salariale du Service technique.

Monsieur Franck Rocher souhaiterait avoir connaissance de la fiche de poste. Madame Le Maire lit la fiche de poste dans son intégralité comme demandé. De plus, malgré la contestation de la création de ce poste par Monsieur Cyrille Fiard, Madame le Maire explique que Madame Sarselli serait plutôt favorable au maintien des conventions auprès des communes.

Monsieur Cyrille Fiard réagit, en spécifiant que la Métropole a toujours dit que si elle reprenait le service nettoyage, elle ne reprendrait pas les agents communaux. Madame le Maire rappelle que la Métropole est légalement tenue d'assurer cette reprise.

Pour les autres postes administratifs, Madame le Maire souhaite privilégier le recrutement d'agents à temps partiel (28h). A la suite du départ de certains agents, elle souhaiterait procéder à la révision et l'actualisation des fiches de poste. Cette démarche permettrait de redéfinir les missions et de recruter des agents disposant de compétences plus spécifiques.

Monsieur Cyrille Fiard précise que la liste « Ensemble Naturellement » restera attentive à l'évolution de la masse salariale. Madame le Maire répond qu'elle ne rencontrera aucune difficulté à justifier cette évolution, dès lors que celle-ci s'accompagne d'une amélioration des services rendus à la population. Elle souligne également que, lors du précédent mandat, une commission aurait dû être mise en place sur cette question. Elle rappelle qu'au cours des six premiers mois du mandat actuel, une telle commission a néanmoins pu être organisée. Les services administratifs ne sont pas assez nombreux, ni en sur-effectif. Monsieur Cyrille Fiard fait part de sa satisfaction d'entendre Madame le Maire reconnaître ce point.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les créations d'emploi pour les délibérations 2026-60 à 2026-63 telles que figurant au tableau des emplois et des effectifs pour l'année 2026/ 2027 annexé.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 20 voix pour et 6 voix contre (Jacques Mongoin, Cyrille Fiard, Florence Journée, Véronique Pinceel, Franck Rocher, Marion Tesche)

Approuve les créations d'emploi pour les délibérations 2026-64 et 2026-65 telles que figurant au tableau des emplois et des effectifs pour l'année 2026/ 2027 annexé.

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012 article 64111 du budget supplémentaire 2026.

Approuve la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs tel que présenté.

IV) Questions diverses

Madame le Maire va faire préparer un tableau répertoriant les décisions prises dans ses délégations (dépenses de fonctionnement et investissement de plus de 10 000 euros) afin que les conseillers aient toutes les informations.

Madame Marie Silhol-Amblard, adjointe déléguée, a rencontré les services instructeurs de la Métropole du pôle ADS ainsi qu'un autre pôle instructeur situé sur Saint-Cyr au Mont d'or afin de comparer leurs services et leurs coûts. Ce point sera évoqué lors de la prochaine commission urbanisme.

Monsieur Lionel Alvaro, premier adjoint, annonce que la commission pour la mise en place du PCS (Plan Communal de Sécurité) aura lieu jeudi 17 septembre. Un spécialiste sera présent afin d'apporter son aide.

Lundi 28 septembre des invitations ont été adressées aux acteurs économiques de la commune, soit 97 sociétés.

Le traçage des parkings a débuté.

Concernant l'entretien des bâtiments, il va falloir avoir une réflexion sur une longue durée.

Monsieur Gilbert Bouricand, adjoint délégué, informe qu'une réunion a eu lieu avec GEMAPI, pour la gestion des fossés entre la Métropole, la Commune et l'AFR. Cette rencontre va permettre la mise en place d'un cahier des charges.

Il annonce que le samedi 17/10 aura lieu la manifestation communale « Nettoyage d'automne ».

Il aura une réunion mardi 15/09 avec le Responsable des Services Techniques pour faire le point sur les travaux de voirie à effectuer.

LES ECOLES

Madame Corinne Bérerd, adjointe déléguée, relate la rentrée des classes dans les deux écoles.

1° Pour l'école maternelle, Monsieur Lionel Alvaro et Madame Corinne Bérerd, adjoints, étaient présents.

Cette année les Petites Sections n'ont pas pu faire une rentrée progressive sur deux matinées comme l'année dernière, mais en deux vagues (une à 8h45 et l'autre à 9h45). Tout s'est bien passé. Pour les autres sections, la rentrée s'est faite à l'ouverture de l'école soit à 8h20.

Une nouvelle institutrice, Madame Geoffroy, et une nouvelle Atsem, Madame Kara, ont fait leur première rentrée pour le niveau Grande section.

Les effectifs de l'école maternelle sont stables : 129 élèves (128 en 2025), il y a en moyenne 27 élèves en PS/MS et 24 élèves en GS, Les enfants sont répartis dans cinq classes : 3 PS/MS et 2 de GS.

Cette année nous accueillons 38 élèves de petite section, 44 élèves de moyenne section et 47 élèves en grande section.

Une inspection des jeux a été faite à l'école maternelle fin juin. Deux jeux ont été enlevés et un jeu a été mis en sécurité.

Divers travaux ont été effectués durant l'été (peinture de la BCD, du couloir et du hall, pose de dalles LED dans les classes, automatisation du portail.). Quelques travaux sont en attente de validation et de réalisation (fenêtres dans la classe de la directrice)

Un traçage de jeux a été effectué dans la cour. Sur le parking du city stade des places ont été matérialisés avec un sens de circulation.

2° Concernant l'école élémentaire, était présentes Madame Marie Silhol Amblard et Madame Hélène Brou. Malgré un souci informatique, la rentrée s'est bien déroulée. La directrice a mis en place devant l'école, un accueil afin que chaque enfant puisse être dirigé vers leur institutrice et leur classe. Les parents et les enfants ont apprécié cette nouvelle organisation.

Les effectifs sont en légère hausse : 229 élèves contre 218 en 2025, répartis dans 9 classes :

1 CP, 1 CP/CE1, 3 CE1/CE2 et 4 CM1 / CM2 (en moyenne 25 élèves par classe).

L'école élémentaire accueille 44 CP, 47 CE1, 34 CE2, 58 CM1 et 46 CM2.

Pour l'instant, aucune de fermeture de classe n'est prévue. Afin de pouvoir obtenir une réouverture en 2025 le seuil était de 244 élèves.

L'alarme PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité : intrusion, confinement, risques majeurs) a été changée. Les places de stationnement ont été refaites et des jeux ont été tracés dans la cour de récréation.

Un audit énergétique sera réalisé pour permettre à la commune de trouver la meilleure solution concernant les températures élevées dans les salles de classes et autour des bâtiments.

Un intervenant sport a été recruté, Monsieur Mathis BENOIT, son contrat est de 9h30.

3° Le Relai Petite Enfance va accueillir une nouvelle animatrice Madame Catherine MARA BERTRAND (rencontré le 11 septembre), prend ses marques afin de pouvoir réouvrir les temps collectifs début novembre. Les assistantes maternelles ont été informées par mail et, ont reçu un questionnaire pour préparer les temps collectifs et le futur planning de formation.

4° Concernant la crèche « Matin câlin », des travaux de mise en conformité demandés par la PMI ont été en partie réalisés. Les autres sont en cours de finalisation.

5° Le lycée de secteur est Rosa Park à Neuville sur Saône, une ligne de bus a été créée.

6° Le service de la cantine a repris son activité. Le service périscolaire, animé par Léo Lagrange, reprend ses marques avec, comme toutes les années, une affluence pour le mois de septembre en attendant la réouverture des activités sportives et culturelles.

Les élections du Conseil Municipal d'Enfants auront lieu en octobre.
La prochaine commission aura lieu le 22 septembre en mairie.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Madame le Maire souhaite apporter une précision. Monsieur Terrier, directeur de la Sidoine, indiquait qu'un élève aurait été laissé à l'arrêt de bus car il n'y avait plus de place. Madame le Maire a pris immédiatement contact avec la Métropole et le Sytral. Monsieur De Rorthais du Sytral doit se rapprocher de Madame le Maire courant de cette semaine pour lui faire part d'une solution.

CCAS

Madame Virginie Chenet, adjointe déléguée, annonce que le repas avec les aînés lors de la semaine bleue, fixé au 7 octobre, est prêt, ainsi que les animations prévues l'après-midi.

Lors de la commission du 22/09, il y aura une partie consacrée aux aînés.

Pour l'animation du samedi 10 octobre, la récupération des objets anciens et contemporains se poursuit. Des photos ont été rassemblées. Madame Virginie Chenet souhaiterait récupérer des photos des familles et des photos des conseillers lorsqu'ils étaient petits.

Madame Virginie Chenet a échangé avec Madame Laura Grosso, directrice du périscolaire Léo Lagrange, ainsi qu'avec l'association l'AireAéré pour coordonner les animations et activités dédiées aux aînés.

Pour le CCAS une fiche de liaison et de partenariat a été mise en place.

Madame Véronique Pinceel, conseillère municipale « Ensemble naturellement », demande comment trouver les informations concernant le voyage organisé lors de la semaine bleue. Un tableau sera mis à disposition à l'accueil pour les inscriptions des personnes ainsi que des flyers.

VIE ASSOCIATIVE

Monsieur Tommy Rissons, adjoint délégué, fait un point sur le Forum des associations. Il y avait 20 associations présentes dont 3 hors Quincieux

Un stand Mairie a été installé. Cela a permis d'échanger avec les administrés. Il y a un peu moins de monde avec les pré-inscriptions faites au mois de juin et la possibilité de s'inscrire via les sites. Toutefois cela reste un événement agréable.

La commission municipale va se réunir afin d'évoquer les subventions allouées aux associations. D'autres manifestations vont être à préparer notamment la Fête des Conscriots.

CULTURE ET PATRIMOINE

Madame Nadine Jambon, adjointe déléguée, a deux événements importants qui arrivent :

- Les journées du Patrimoine : ce week-end les 19 et 20 septembre à la Chapelle et en mairie. Un travail très important a eu lieu pour la préparation de l'exposition photos. Elle adresse des remerciements à Monsieur Gonnet qui a bien voulu prêter un appareil photo de 1834.

- Festival Saôn'en scène : ce sera la 7^{ème} édition avec des spectacles vivants.
Le 7 novembre 2026, deux spectacles auront lieu sur la commune.

Le lancement Viva Saône a été annulé faute de vote de la subvention en septembre. Ce lancement se fera certainement à Rochetaillée-sur-Saône.

COMMUNICATION

Madame Hélène Brou, conseillère déléguée, spécifie que l'info-gazette a été distribuée, avec principalement des actualités associatives. La prochaine gazette sera en janvier. Le marché n'est pas renouvelé pour l'instant. Une réflexion est en cours sur les prochaines gazettes concernant leur contenu et leur fréquence.

Les panneaux d'affichage ont été nettoyés. Un panneau à la Chapelle sera installé prochainement. Pour la réserve citoyenne, 11 personnes se sont inscrites. Un formulaire est mis à disposition pour les personnes intéressées.

Intervention de Monsieur Cyrille Fiard, conseiller municipal « Ensemble naturellement » explique que le frelon asiatique est très présent sur la commune et a provoqué beaucoup de dégâts. C'est le moment de les traiter. Il faut les déclarer sur le lien www.frelonasiatique ou par internet. Un spécialiste se déplace très rapidement.

Monsieur Franck Rocher, conseiller municipal « Ensemble naturellement », souhaite connaître les dates concernant les travaux de réfection du parquet de l'EMP. Ils seront effectués du 7 décembre au 3 janvier. Madame le Maire précise que les associations ont été prévenues. Ces travaux sont urgents car le parquet est très abîmé.

DAB CAISSE D'EPARGNE

Madame Véronique Pinceel, conseillère municipale « Ensemble naturellement », souhaite faire un point sur le départ de la caisse d'épargne.

Madame le Maire indique que pour l'instant les locaux ne sont pas en vente (le gestionnaire patrimoine de la caisse d'épargne n'a pas d'information sur la fermeture de ces locaux). Le maintien du distributeur est acquis jusqu'au 31 mars 2027 voir peut-être plus. Le local et le distributeur sont d'un seul tenant. Si la commune souhaite conserver le distributeur il faudra racheter ce local ou le faire acheter par la SEMPAT. Cet organisme de la Métropole aide au développement des commerces dans les communes.

Monsieur Cyrille Fiard souhaite comprendre comment la commune peut maintenir le distributeur.

Madame le Maire explique que la Caisse d'Epargne se désengagerait du distributeur, et accorderait un délai supplémentaire le temps de la vente du local. La commune prendrait en charge le coût de ravitaillement du distributeur. Ce coût est proportionnel au nombre de retraits effectués.

Monsieur Cyrille Fiard pense qu'il serait souhaitable que la commune rachète ce local.

Madame le Maire souhaiterait plutôt que ce soit SEMPAT qui le rachète (cela ne grèverait pas le budget de la commune). De plus, la commune choisit le commerçant qu'elle souhaite mettre dans ce local, et pourquoi pas le salon de coiffure.

Madame le Maire demande à Monsieur Cyrille Fiard si le post de la municipalité invitant les Quincerots à effectuer davantage de retraits au distributeur automatique a été relayé sur leur page Facebook. Monsieur Cyrille Fiard indique que ce n'est pas le cas, mais qu'ils vont le faire.

ILÔT DES FLANDRES

Monsieur Franck Rocher souhaite savoir si le projet « Ilôt des Flandres » a avancé.

Madame le Maire rencontrera la métropole en octobre. Le projet a été figé et la métropole n'a pas recruté de maîtrise d'œuvre. Le marché n'a pas été lancé.

Madame le Maire a préparé un projet de territoire qui sera adressé à Madame Sarselli.

Il y a un sujet très important concernant la sécurité incendie (5 points non défendus), notamment un stock de paille non équipé (situé vers le Château, lieu-dit la Salle) et à proximité de l'autoroute.

Madame le Maire demande un programme de financement sur les projets à réaliser.

Monsieur Franck Rocher demande si la subvention donnée par la Métropole pour l'Ilot des Flandres est maintenue. En effet, un nombre important de constructions arrive et la population va fortement augmenter, une stratégie devra être mise en place.

Madame le Maire en est consciente, elle évoque aussi le rond-point. Elle ne sait pas si ce projet sera maintenu. Il va aussi falloir revoir la station d'épuration qui arrive à saturation. La Vice-Présidente de la Métropole, Madame Croisier, déléguée à l'eau et à l'assainissement, devrait soumettre un rapport sur ce sujet. En effet, la station ne pourra pas recueillir toutes les eaux usées.

Monsieur Cyrille Fiard demande si les pompiers ont pu récupérer du matériel suite au vol subi au mois d'août. Madame le Maire explique qu'elle n'a pas eu d'informations complémentaires. C'est au SDMIS de réapprovisionner la caserne.

Monsieur Franck Rocher demande ce qu'il adviendra de la crèche prévue initialement dans le projet Melodie. Madame le Maire indique les porteurs de projet de crèche sont limités et que celui du projet Mélodie a dû se retirer. Le local sera transformé en logement.

La séance est levée à 20h55.